

MIROIR

DÉFINITION

- Un miroir est un verre opaque qui réfléchit les sources lumineuses, les objets et les individus.
- Par les différents choix de couleurs possibles, il constitue une solution d'aménagement intérieur et de mobilier à la fois esthétique et fonctionnelle.



PROCESS DE TRANSFORMATION

- Le procédé consiste à argenter une surface vitrée plus ou moins épaisse afin de la rendre miroir.
- Une couche appelée tain opacifie totalement le verre et préserve la couche réfléchissante des diverses oxydations.
- Les offres actuelles proposent des miroirs sur verre clair mais aussi sur verres teintés (gris, bronze, vert, etc ...). Il est aussi possible d'obtenir des verres argentés sur des épaisseurs supérieures à 8 mm ou des surfaces texturées.
- Pour éviter les risques de blessures en cas de choc, un film de sécurité appliqué à l'arrière du verre retient les fragments de verre en cas de bris.
- Les miroirs sont adaptés à des pièces à environnement humide.

PRODUITS DE LA TRANSFORMATION DU VERRE PLAT

MIROIR

PERFORMANCES

- En revêtement mural, le miroir permet de couvrir une hauteur de mur complète ce qui évite de nombreux joints et facilite l'entretien.
- Le miroir se nettoie avec un chiffon propre et doux et un produit de nettoyage non abrasif.

Depuis 2011 la réglementation impose une étiquette COV (Composés Organiques Volatils) pour les miroirs.

La majorité d'entre eux sont classés A ou A+.



En conformité avec la réglementation, les gammes actuelles de miroirs ne comportent pas de substances dangereuses.

APPLICATIONS PRINCIPALES

Les applications des verres miroir sont principalement :

- Décoration intérieure
- Revêtement mural
- Portes
- Salle de bain
- Mobilier
- ...

